CONTRAT CONFITURES
SAISON 2026

Contrat d'engagement annuel entre l'amapien (ne) et le producteur de confitures pour l'**année 2025-2026 (soit 5 ou 6 distributions)**

Entre le producteur :
EARL
Ferme de la Vinaudais
44320 Saint Père en Retz

Et l'amapien
Nom : Prénom :
Adresse e-mail :

Amapien référent : Isabelle ALBERT alberti.smilt@free.fr

Le contrat doit être complété et signé en **deux exemplaires**, puis remis au producteur accompagné du règlement par chèque(s) libellé(s) à l'ordre de «EARL La vinaudais » ou en espèces.

Types de produits proposés en pots de **300 grammes**

Le tarif est de **5€** par pot.
Le producteur récupère les pots vides et nettoyés, merci de penser à les rapporter.
Les **parfums** proposés (dans la limite des stocks disponibles):

-Tomate verte	-Courge-orange	-Melon
-Pomme-coing	-Pomme-cannelle	-Poire-badiane
-Banane-rhum		
-Reine claude	-Quetsche	-Prune rouge
-Prune Mirobolan	-Mirabelle	
-Abricot	-Fraise	
-Figue	-Nèfle	
-Pamplemousse	-Orange douce	-Orange amère
-3 agrumes	-Citron	

Je m'engage à acheter __ pots à chaque distribution soit un montant de __€
X **5** distributions =___ € en chèque ou espèces.

Fait en deux exemplaires à Pornic, le __/__/__

Le producteur L'amapien